

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 8 octobre 2015 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district Claude-Ryan
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Pierre A. Chapuis, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine et directeur de l'arrondissement par intérim
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Mélanie Diné, technicienne juridique
M. Hadi Hakim, Directeur des travaux publics
M. Mohammed Hamri, Conseiller en gestion des ressources financières
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET INVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 03. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

CA15 16 0339

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 8 octobre 2015, 19 h, tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Le Directeur d'arrondissement par intérim, la Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et le conseiller en gestion des ressources financières, se partagent la présentation power point sur les prévisions budgétaires.

10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 04 ET SE TERMINE À 19 H 09

CITOYENS	SUJETS
M. LUC DOUVILLE	PART FOURNIE PAR LA VILLE CENTRE ET DEGRÉ D'AUTONOMIE DE L'ARRONDISSEMENT
MME PATOINE	DÉPENSES CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT DES RUELLES/BUDGET DE LA BIBLIOTHÈQUE

10.05 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

ÉLUES	SUJETS
MME MARIE POTVIN	DÉPENSES DE CABINET DES ÉLUES

CA15 16 0340

DRESSER LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET AUTORISER UNE AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

DE DRESSER ET ADOPTER le budget de l'arrondissement d'Outremont pour l'exercice financier 2016 tel qu'indiqué au sommaire;

DE LE TRANSMETTRE au service des finances de la Ville afin que ce dernier le soumette au comité exécutif qui doit dresser et soumettre pour adoption au conseil de la ville, le budget de la Ville, lequel doit comprendre à l'égard de chaque arrondissement, un budget d'arrondissement;

D'APPROPRIER la somme de 1 476 400 \$ du surplus de l'arrondissement pour équilibrer le budget 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1156430018

70.01 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 19h46

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire substitut de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 novembre 2015.